

au niveau de l'administration du Sénat afin que le système fonctionne mieux à l'avenir. C'est le moins que nous puissions exiger dans cette Chambre.

Une fois de plus, je remercie l'honorable sénateur d'avoir soulevé cette question dès l'ouverture de la session.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Votre Honneur, puis-je faire une remarque à ce sujet? Jadis, au Sénat, le discours du trône était lu d'un bout à l'autre en anglais d'abord et ensuite en français. Résultat: les francophones comprenaient tout le discours, de même que les anglophones. Actuellement, on passe d'une langue à l'autre au beau milieu du discours. Je n'aime pas cette méthode, car ceux qui sont parfaitement bilingues comprennent tout le discours, mais ceux qui ne parlent que le français n'en comprennent que la moitié, tandis que ceux qui ne parlent que l'anglais n'en comprennent que l'autre moitié. Il est donc nécessaire d'attendre la parution du *hansard* pour savoir ce qu'a dit le gouverneur général en ces occasions favorables.

Je ne vois aucun avantage à cette méthode et je souhaite que l'on revienne à l'ancien système: d'abord, lecture du discours tout entier dans une seule langue, et ensuite dans l'autre. Peu m'importe quelle langue on emploierait tout d'abord. De la sorte, nous pourrions tous comprendre l'ensemble du discours.

L'honorable Donald Cameron: Honorables sénateurs, je ne suis pas d'accord avec mon excellent ami le sénateur Roebuck lorsqu'il dit que le discours devrait être lu en français et en anglais. Je comprends les honorables sénateurs qui, comme moi-même, ont quelque mal à comprendre le français parlé, mais si l'on met en marche le système d'interprétation, je crois que cela satisfera le sénateur Roebuck ainsi que nous tous. A mon avis, c'était certes une amélioration de faire alterner des passages en français et en anglais dans le texte des discours, et j'espère que cette pratique se poursuivra.

L'honorable M. Roebuck: C'est très bien si nous sommes assis à nos propres bureaux où nous avons un écouteur, mais c'est la première fois au cours des nombreuses années que j'ai passées à cette Chambre que cela se produit. D'habitude, lors d'une cérémonie officielle, nous nous asseyons dans les fauteuils placés devant et les dames sont derrière nous, et dans ce cas, nous n'avons pas accès aux installations d'interprétation. C'est pourquoi je crois que mon objection est justifiée.

[Son Honneur le Président.]

L'honorable M. Cameron: Le sénateur Roebuck a parfaitement raison à ce sujet.

LE SÉNAT

SERVICE DE NETTOYAGE—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Allister Grosart: Honorables sénateurs, je désire m'expliquer sur un fait d'intérêt personnel qui peut également intéresser les autres membres de cette Chambre.

Je voudrais signaler que, lorsque, chaque jour, je me rends à mon bureau, je passe devant une porte où l'on peut lire sur une plaque de cuivre: *Senate Char Service* (Service de nettoyage). J'ignore de quels motifs on se recommande pour désigner ainsi le groupe de ces 18 messieurs et 40 dames qui nous servent si bien, mais j'espère que les honorables sénateurs conviendront avec moi que cette appellation n'est pas conforme à l'idée qu'ils se font des services que nous rendent nos amis.

Naturellement, le mot «char» est très ancien. La seule chose qui puisse plaider en sa faveur aujourd'hui est le fait que c'est un très vieux mot irlandais. Mais, à mon avis, cet argument ne saurait justifier le maintien de son usage dans ces conditions particulières. Au cours des années, on l'a associé à des tâches serviles ainsi qu'au mot «corvées» qui suggère lui aussi une tâche routinière et ennuyeuse. On a certainement fait ce rapprochement depuis au moins l'époque de Shakespeare, il y a trois ou quatre cents ans.

Un jour où le Sénat est honoré de la présence si nombreuse de beautés canadiennes, y compris naturellement, Son Excellence la femme du gouverneur général, peut-être n'est-il pas déplacé de se référer à la grande reine Cléopâtre, l'une des beautés classiques de tous les temps. Je suis sûr que tous les sénateurs se souviendront que dans la pièce de Shakespeare «Antoine et Cléopâtre», à la quinzième scène du quatrième acte, Antoine meurt et Cléopâtre, atteinte au plus profond d'elle-même, s'évanouit. Sa servante l'amène à se ressaisir en s'adressant à elle par les mots: «Royal, Egypt, Empress!» Se remettant promptement de son évanouissement, Cléopâtre répond:

No more, but e'en a woman,
and commanded

By such poor passion as the maid
that milks

And does the meanest chores.

Il me semble, honorables sénateurs, que le fait de continuer à employer dans cette Chambre, au XX^e siècle, un mot évoquant de tels souvenirs historiques constitue un vilain anachronisme. J'ajouterais que les personnes directement intéressées se féliciteraient peut-